



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 22 novembre 2023

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Romain CUGNET, Martine REFFET, Martine MARTY, Philippe BOST, Philippe GIRARD, Roberto SAILIS, José ACEBEDO, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE

Absents excusés : Annie BONNIVARD, Noël LACROIX donne procuration à Jean Claude CHAPPELLAZ, Natacha DURIEUX

Absents non excusés : Mathilde SONZOGNI, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX, Abdelhamid BELHADDAD

Secrétaire de séance : Romain CUGNET

Date de Convocation : 4 octobre 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 12

DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Monsieur Romain CUGNET comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 11 octobre 2023
3. Contrat de prestation de service reporting REMIT
4. Convention de répartition des frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux AEM / SMCH / SIEPAB
5. Convention de répartition des frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux AEM / SMDC
6. Aide à l'élaboration du cahier des charges déploiement LINKY ENEDIS
7. Projets en cours et à venir :
 - Sécurisation d'alimentation Pontamafrey
 - Liaison Saint-Avre / Sainte-Marie
 - Nouveau poste de livraison AEM / Saint-Avre
 - Projet photovoltaïque salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines
8. Remplacement 208

1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 11 présents dont 12 votants pour tous les points, la séance peut débiter.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à approuver le Procès-Verbal de la séance du 11 octobre 2023.

En l'absence de remarque il est approuvé à l'unanimité.

3. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE REPORTING REMIT

REMIT est en vigueur depuis décembre 2011 et permet de définir de façon spécifique la notion d'information privilégiée pour les marchés de l'énergie, notamment en lien avec les caractéristiques physiques de l'offre et la demande. Les acteurs de marché doivent publier les informations privilégiées.

Actuellement, le Directeur établit six déclarations. Le contrat actuel, signé pour les six ex régies à un coût mensuel de 250 €. La signature de ce contrat a pour but d'établir une déclaration pour notre périmètre Arc Énergies Maurienne pour un coût mensuel de 200 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la signature du contrat de prestation de service reporting remit
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12 votants sur 12.

4. CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS GÉNÉRAUX AEM / SMCH / SIEPAB

La commune de Saint-Martin-sur-La-Chambre, le syndicat intercommunal d'électricité Arc Énergies Maurienne et le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Bugeon se sont concertés pour coordonner les travaux relevant de leurs compétences respectives :

- Pour la commune de Saint-Martin-sur-La-Chambre : l'enfouissement de l'éclairage public, l'enfouissement du réseau Télécom,
- Pour le syndicat d'électricité Arc Énergies Maurienne : l'enfouissement des réseaux électriques BT et HTA.
- Pour le S.I.E.P.A.B. : le remplacement du réseau d'eau potable.

L'objet de cette convention est de définir la répartition des dépenses des frais de maîtrise d'œuvre et des frais généraux entre les 3 parties (Commune, SIVU Arc Energies Maurienne et S.I.E.P.A.B.) ainsi que les dispositions de paiement des situations et les conditions de la création d'un groupement de commande pour la partie travaux.

Le rendez-vous avec le bureau d'études ALP ETUDES ayant eu lieu la veille du conseil, nous sommes dans l'impossibilité de présenter la clé de répartition. Ce point est reporté lors d'un prochain conseil.

5. CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS GÉNÉRAUX AEM / SMDC

La commune de Sainte-Marie-de-Cuines, et le syndicat intercommunal d'électricité Arc Énergies Maurienne se sont concertés pour coordonner les travaux chemin du lavoir, relevant de leurs compétences respectives :

- Pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines : la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, l'enfouissement de l'éclairage public, l'enfouissement du réseau Télécom,
- Pour le syndicat d'électricité Arc Énergies Maurienne : l'enfouissement des réseaux électriques

L'objet de cette convention est de définir la répartition des dépenses des frais de maîtrise d'œuvre et des frais généraux entre les 2 parties (Commune, SIVU Arc Énergies Maurienne).

Maitrise d'œuvre :

Une consultation de bureau d'études de maîtrise d'œuvre a été réalisée. Le bureau d'études GHOME a été retenu.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de groupement de travaux commune de Sainte-Marie-de-Cuines / Arc Énergies Maurienne
- autorise le Président à signer la convention de groupement de travaux et toutes les pièces afférentes au dossier.

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 11 votants sur 12.

6. AIDE À L'ÉLABORATION DU CAHIER DES CHARGES DÉPLOIEMENT LINKY ENEDIS

Dans le cadre du déploiement des compteurs communicants (environ 3000 PDL), le Sivu Arc Énergies Maurienne a émis le besoin d'être accompagné sur :

- Le volet montage de marché et plus particulièrement :
 - Assistance à la rédaction du cahier des charges et des clauses du marché
 - Assistance sur l'analyse des offres des entreprises de pose
- Le déploiement : appui méthodologique au lancement du projet et au suivi des entreprises de pose retenues (mise en place d'indicateurs, d'outils pour suivre le bon réalisé des interventions) en fonction du retour d'expérience d'ENEDIS -D.

Le coût de la prestation d'ENEDIS -D s'élève à 6 160,77 € HT.

Le début de la prestation débiterait fin 2023 pour le lancement de l'appel d'offre en 2024. Il est nécessaire de commander au plus tôt les compteurs manquants pour le déploiement.

7. PROJETS EN COURS ET A VENIR

a) Sécurisation d'alimentation Pontamafrey

L'alimentation électrique de Pontamafrey se fait uniquement par le poste de livraison. S'il devait se produire un incident sur ce poste, il faudrait alimenter la commune par plusieurs groupes électrogènes. La ligne ENEDIS longe l'autoroute et le projet serait de réaliser une liaison avec le point de livraison secours de la ligne ENEDIS.

b) Liaison Saint-Avre / Sainte-Marie-de-Cuines

Le Directeur a rencontré Monsieur DEBROSSES, maître d'œuvre chez SINAT concernant ce projet. Le lancement de la seconde phase qui est à déterminer avec le Département serait en début d'année, avec une réalisation de la liaison courant 2024. L'estimation des travaux s'élèverait à 110 000 €. Trois entreprises sont retenues pour la consultation, le groupement Electra / Martoia, l'entreprise BRONNAZ et l'entreprise BIAELEC.

c) Nouveau poste de livraison AEM / Saint-Avre

Dans le but de l'optimisation du TURPE en passant en HTB1 avec composante de transformation, la construction d'un nouveau poste de livraison à Saint-Avre à proximité du poste source serait à envisager. La situation actuelle est la suivante : nous avons 4 contrats TURPE HTA 20 kV pour Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Martin-sur-La-Chambre, Saint-Avre et La Chambre avec ENEDIS (+ secours La Chambre). Le projet de batteries sur la commune de Saint-Avre (+ 4,8 MW) rencontrera une limite technique. De fait, il y aurait possibilité de créer un départ dédié depuis le poste source d'une puissance de 9 MW. Le coût estimé serait de 200 00,00 €.

d) Projet photovoltaïque salle des fêtes de Sainte Marie de Cuines

La commune de Sainte-Marie-de-Cuines a un projet de réaménagement acoustique et énergétique de la salle polyvalente. Après réflexion et dans l'objectif de rentabiliser la toiture, s'est posée la question de la pose de panneaux photovoltaïques. Deux solutions sont envisagées, la commune ferait installer des panneaux photovoltaïques et revendrait l'énergie produite à Arc Énergies Maurienne, ou ce serait Arc Énergies Maurienne qui financerait les panneaux photovoltaïques et verserait une location de la toiture à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines.

e) Chemin des Pérelles

L'agent communal de Sainte-Marie-de-Cuines a fait part au Maire de la détérioration d'un poteau au chemin des Pérelles. Au vu de la dangerosité, la priorité serait donnée à ce projet qui pourrait être réalisé fin 2024 début 2025. Le Directeur contactera le cabinet G-HOME pour un rendez-vous sur place en vu d'un premier chiffrage de la maîtrise d'œuvre et des travaux (enfouissement de l'ensemble des réseaux secs)

f) Mise en place des tickets restaurant

Le Directeur a contacté des organismes spécialisés dans l'émission et le remboursement des titres restaurant. Leur proposition est la suivante :

- Frais de mise en place 5 € HT / salarié à régler une seule fois,
- Frais annuels 1,20 € par personne et par chargement soit 58 € / an,

Pour être exonérée des cotisations sociales et de CSG-CRDS, la participation de l'employeur au financement des titres restaurants doit être comprise entre 50 et 60% de la valeur du titre et ne pas dépasser la limite de 6,91 € au 1^{er} janvier 2023.

Après discussions, il est décidé d'attribuer les titres restaurant pour une valeur de 6 € / salarié.

g) Situation de trésorerie

Le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.

Au 22 novembre 2023, elle s'élevait à 2 652 750,71 €.

h) Agenda du prochain conseil syndical

Sur proposition du bureau, la date de la prochaine réunion de conseil se tiendra le 20 décembre 2023 à 18H30.

i) Plan à 5 ans (2024 – 2028)

Une première ébauche du plan à 5 ans 2024 – 2028 est présenté au conseil syndical.

Ce plan montre notamment que le montant des investissements approche les 800 000 € pour 2024 et pour 2025. Ce plan pourra sans doute être diffusé lors de la prochaine séance du conseil syndical, en effet nous sommes dans l'attente de chiffrages plus précis concernant notamment la mise en place ces compteurs communicants et les travaux sur la route de Saint Martin sur La Chambre.

8. REMPLACEMENT 208

Le contrat de location longue durée du véhicule de service prend fin en mars 2024. Le Directeur s'est rendu dans trois concessions pour établir des chiffrages, Renault, Peugeot et Volkswagen. Le Président laisse toute latitude au Directeur pour finaliser son choix entre Peugeot et Volkswagen.

Le Directeur opte pour le véhicule Volkswagen dont le montant de location mensuel est de 438,53 € pour une durée du contrat de location de quarante-huit mois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H45.

Délibérations prises :

1. Délibération n°2023-019 / Contrat de prestation de service reporting REMIT
2. Délibération n°2023-020 / Convention de répartition des frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux AEM /SMDC

Le Secrétaire de séance :

Romain CUGNET



Le Président

Gérard BORDON

